



PAR COURRIEL

Québec, le 24 septembre 2019

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 0801-01-2019-2020-307

Madame,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande reçue le 4 septembre dernier et transférée à la responsable de l'accès à l'information, laquelle vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec les renseignements suivants :

1. Les statistiques en ce qui a trait à la satisfaction des citoyens et des avocats qui participent à une médiation au TAQ.
2. L'information sur les types de recours plus favorables à être réglés en médiation. Dans quels cas les gens préfèrent-ils avoir recours à la médiation administrative (dossiers en expropriation, en demandes de remboursement ou en réclamation automobile...)? Quels sont les taux de succès?

Après analyse de votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), les informations demandées peuvent vous être communiquées. Donc, vous trouverez ci-dessous les réponses concernant vos demandes :

1. Les résultats obtenus pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 sont de 3,49/4.
2. Vous trouverez donc ci-joint un tableau avec les renseignements concernant les années 2017-2018 et 2018-2019.

Espérant le tout à vos attentes, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Baril

Directrice des affaires juridiques
Responsable de l'accès aux documents des organismes publics
et de la protection des renseignements personnels

p. j. Tableau